

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.714  
17 août 1995

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUATORZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 17 août 1995, à 10 heures.

Président : M. Shirchinjavyn Yumjav (Mongolie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 714ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Roland Smith, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni qui prendra la parole aujourd'hui. Sa présence parmi nous est une preuve supplémentaire de l'importance que son gouvernement attache à notre instance, en particulier en ce moment capital où la Conférence intensifie ses négociations concernant un traité d'interdiction complète des essais.

Je souhaite aussi chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre, au nouveau représentant du Canada, l'ambassadeur Moher. Je suis sûr que son expérience de la diplomatie multilatérale et sa connaissance approfondie des problèmes liés à la maîtrise des armements et au désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, seront un atout pour la Conférence. Il pourra compter sur notre coopération et notre concours sans réserve et je lui souhaite le plus grand succès dans ses fonctions à Genève.

Sont inscrits sur la liste des orateurs les représentants du Royaume-Uni, de l'Argentine, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Japon et du Canada. Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire d'Etat adjoint au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni, M. Roland Smith.

M. SMITH (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos mots de bienvenue. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de l'appui total du Royaume-Uni.

Je suis ravi de pouvoir participer ce matin aux travaux de la Conférence du désarmement. Cette instance et celles qui l'ont précédée ont une histoire peu commune. C'est grâce à elles que la communauté internationale a réussi à s'accorder sur des instruments multilatéraux importants pour maîtriser les armes nucléaires, biologiques et chimiques et c'est sur les efforts continus de la Conférence que repose dans une grande mesure l'espoir de voir se réaliser de nouveaux progrès dans ces domaines et dans d'autres encore. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre d'Etats souhaitent vivement participer pleinement aux importantes négociations dont notre instance est le cadre. Nous considérons que leur participation enrichirait les travaux de la Conférence et donnerait davantage de poids aux accords qu'elle est amenée à conclure. C'est pourquoi je tenais à rappeler dès le début que mon gouvernement souhaite fermement que nous nous employions à admettre à une date rapprochée tous les Etats qui ont fait une demande à cette fin.

Au cours de ces deux dernières années, mes deux prédécesseurs ont expliqué les raisons pour lesquelles le Royaume-Uni pensait qu'une prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire irait dans le sens des intérêts supérieurs de tous les Etats. Depuis, une mesure de prorogation a été adoptée. Nous croyons sincèrement que la décision que les Etats parties ont prise, sans procéder à un vote, de proroger indéfiniment le Traité fait honneur au sens politique de tous ceux qui y ont participé. Le Traité est

(M. Smith, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

maintenant un élément permanent de l'activité internationale, ce qui ne peut qu'accroître les perspectives dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Nous pensons qu'avec un peu plus de temps la Conférence aurait pu s'accorder sur le texte d'une déclaration finale couvrant le volet "examen" de ses travaux. Toutefois, nous ne regrettons certainement pas le temps que nous avons mis à établir et adopter sans mise aux voix trois documents : les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", le "Renforcement du processus d'examen du Traité" et la résolution préconisant l'adhésion universelle au Traité et engageant spécialement tous les Etats du Moyen-Orient à adhérer au TNP dès que possible et à faire appliquer les garanties intégrales de l'AIEA à leurs installations nucléaires. Ces documents sont importants et nous avons l'intention de veiller à ce qu'ils soient suivis d'effet.

Depuis la tenue de la Conférence, le Chili a adhéré au Traité portant, ce faisant, le nombre total des parties à 179. Mais de nouvelles adhésions sont nécessaires pour donner au Traité le caractère universel qui doit constituer pour nous tous l'objectif à atteindre. Nous devons aussi réfléchir à la façon dont le processus renforcé d'examen fonctionnera dès le début, en 1997. Bien entendu, nous devons tout mettre en oeuvre pour appliquer "les Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", document qui contient des sections portant sur de nombreuses questions importantes, notamment sur les garanties de sécurité et sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous continuerons d'examiner ces questions attentivement. Mais comme le temps presse, je vous propose d'examiner aujourd'hui la section qui traite spécifiquement du désarmement nucléaire.

Il est dit fort justement dans les "Principes et objectifs" qu'il est important de conclure les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996. Notre comportement pendant les négociations a témoigné de notre volonté d'atteindre cet objectif. Nous avons retiré nos réserves sur la portée du traité et accepté des dispositions à l'effet d'interdire toutes les explosions nucléaires. Nous constatons avec satisfaction que, dans sa déclaration faite ici même la semaine dernière, l'ambassadeur de France a accepté lui aussi ces dispositions. Nos experts continueront d'apporter au Groupe de travail sur la vérification un concours technique selon que de besoin. Dans d'autres domaines, nous ferons de notre mieux pour atteindre notre objectif commun : l'adoption d'un traité au plus tard en 1996.

Nous continuons de penser qu'il s'agit là d'un objectif réaliste. En dépit des innombrables passages figurant entre crochets, les contours d'un traité viable sont maintenant visibles : les négociations n'ont jamais été faciles, mais les progrès accomplis depuis janvier 1994 sont impressionnants. Nous comprenons que certains Etats auraient préféré que les négociations aient lieu en l'absence de tout essai d'armes nucléaires. Pour notre part, nous n'avons pas l'intention d'effectuer des essais de cette nature mais il est essentiel que nous veillions à ce que nos préoccupations concernant les essais du moment ne l'emportent pas sur les efforts que nous faisons pour parvenir à une interdiction indéfinie des essais.

(M. Smith, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Les "Principes et objectifs" indiquent en outre qu'il importe d'ouvrir immédiatement et de conclure rapidement des négociations sur une convention, non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement et au mandat qui y figure. En dépit de la décision prise à la Conférence, en mars dernier, de créer un comité spécial chargé de cette question, les travaux sur la négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires n'ont pas encore commencé. Nous regrettons ce retard dans un domaine que nous considérons tous comme important.

Toutefois, nous continuons d'étudier sérieusement les questions complexes qui devront être examinées une fois que le Comité spécial aura été créé et aura commencé de fonctionner. Nous continuons de penser qu'il faudrait limiter la portée de la convention à la production future de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs. Mais il sera également nécessaire d'étudier quels devraient être les arrangements détaillés qui permettront de vérifier cette obligation, comment ces arrangements pourraient être financés et comment nous pourrions assurer l'application universelle de cet instrument. Nous espérons que d'autres délégations réfléchiront à ces questions de telle sorte que des progrès rapides seront possibles une fois que le Comité spécial aura commencé ses travaux.

La troisième question qui est abordée dans la section des "Principes et objectifs" consacrée au désarmement nucléaire a trait à la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, et à la volonté de tous les Etats d'oeuvrer pour le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. La dernière partie de cette phrase appelle l'attention sur la nécessité d'aller de l'avant dans un certain nombre de domaines non nucléaires et nucléaires dont je parlerai dans quelques instants.

En ce qui concerne la réduction globale des armes nucléaires, il est clair que des réductions sensibles ont été faites, et se poursuivent, aux termes d'accords négociés bilatéralement et de mesures unilatérales. Telles sont à notre avis, pour le moment, les voies du progrès. Mais il est indubitable que si les armes nucléaires des Etats-Unis et de la Russie ne se chiffraient qu'en centaines au lieu d'atteindre plusieurs milliers d'unités, le Royaume-Uni serait disposé à parier sur l'efficacité de pourparlers multilatéraux sur la réduction globale des armes nucléaires. Mais nous n'en sommes pas encore là et nous croyons donc qu'il serait prématuré que la Conférence du désarmement crée un comité spécial sur le désarmement nucléaire. La Conférence a déjà beaucoup à faire dans le domaine nucléaire pour assurer la conclusion des négociations sur une interdiction complète des essais et la poursuite des négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles.

(M. Smith, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

J'ai insisté sur les questions nucléaires parce que le Royaume-Uni est conscient du fait que la décision de proroger indéfiniment le Traité de non-prolifération nucléaire ne devrait pas entraîner un quelconque relâchement de nos efforts visant à promouvoir le désarmement nucléaire. De notre côté, nous n'effectuons aucune explosion nucléaire et nous voulons le succès des négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996. Nous avons arrêté de produire des matières fissiles pour fabriquer des dispositifs explosifs et nous souhaitons que la Conférence engage immédiatement et conclue rapidement des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. Nous réduisons le nombre total de nos ogives nucléaires ainsi que leur puissance explosive totale et nous participerons aux négociations multilatérales sur la réduction mondiale des armes nucléaires dès que cette méthode semblera la mieux appropriée pour aller de l'avant.

Il est dit fort justement dans les "Principes et objectifs" que le désarmement nucléaire est sensiblement facilité par la diminution des tensions internationales et le renforcement de la confiance entre les Etats, qui ont résulté de la fin de la guerre froide. Le Royaume-Uni fait des efforts importants pour exploiter les possibilités créées par ces événements propices.

J'espère vous avoir ainsi fixé sur la volonté constante du Royaume-Uni de parvenir au désarmement nucléaire. Mais le tableau serait incomplet si je ne vous parlais des questions non nucléaires.

Nous continuons d'attacher une grande importance à l'entrée en vigueur à une date rapprochée de la Convention sur les armes chimiques. A ce jour, 32 Etats ont ratifié la Convention et je suis heureux d'annoncer que le texte de loi interne nécessaire pour en rendre possible la ratification par le Royaume-Uni a été publié sous la forme d'un avant-projet qui doit être soumis le plus tôt possible au Parlement, à sa session de 1995-1996. Le rythme des ratifications doit s'accélérer pour que l'entrée en vigueur de la Convention puisse avoir lieu, comme on l'espère, en 1996. Il importe en outre que nous fassions avancer plus rapidement les préparatifs menés à La Haye en vue de créer l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que tous les Etats signataires représentés ici contribueront constructivement à faire avancer ces activités pendant les mois à venir.

Nous continuons aussi d'attacher une grande importance au renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, notamment par l'introduction dans cet instrument de dispositions juridiquement obligatoires relatives à la vérification. Nous sommes heureux que cette tâche ait commencé à la suite de la Conférence spéciale des Etats parties qui s'est tenue l'année dernière. Nous pensons que le Groupe spécial, à sa réunion récente, a fait des progrès sensibles dans l'identification des principales questions qui doivent être étudiées. Nous espérons que toutes les parties ici représentées mettront à profit le temps qu'il nous reste avant la prochaine réunion du Groupe spécial, en novembre, pour faciliter les progrès. Nous devons agir vite si nous voulons terminer ces travaux à temps pour la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines prévue pour 1996.

(M. Smith, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Mais nous ne devons pas oublier les armes classiques. Les armes nucléaires, biologiques et chimiques sont certes des instruments potentiels de destruction massive mais ce sont en réalité les armes classiques qui ont aujourd'hui cet effet. Il suffit de penser aux nombreuses personnes qui sont tuées ou mutilées par les mines terrestres, engins dont l'usage s'est malheureusement banalisé. Comme un grand nombre d'autres Etats, nous avons décrété un moratoire national de vaste portée sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Nous demandons instamment aux autres Etats d'en faire de même. Nous pensons en outre que nous devons tirer pleinement parti de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques, qui se tiendra le mois prochain. Nos principaux objectifs seront d'élargir le nombre des adhérents à la Convention et de veiller à ce que ses dispositions relatives à l'utilisation des mines terrestres soient considérablement renforcées et étendues. Nous demeurons en outre déterminés à faire avancer le Programme de contrôle des mines terrestres, initiative lancée en juin à Budapest pour réduire la production, le stockage et le transfert des mines terrestres antipersonnel, d'une façon propre à compléter la Convention révisée des Nations Unies sur les armes classiques.

Cependant les mines terrestres ne sont qu'un type d'arme classique parmi tant d'autres. Il est très important de ne pas oublier toutes les autres et je précise que nous espérons que tous les Etats communiqueront au titre de 1994 des renseignements destinés au Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Quoique la présentation de ces renseignements ne soit pas trop astreignante pour les Etats, un grand nombre d'entre eux ne l'ont pas assurée dans le passé. Nous sommes fermement d'avis, en outre, que la Conférence du désarmement devrait continuer d'examiner attentivement les problèmes posés par les armes classiques, notamment en rétablissant son comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Les questions ayant trait aux armes classiques doivent être examinées et la Conférence du désarmement n'a pas davantage le droit de s'en désintéresser que celui de négliger les questions nucléaires.

Permettez-moi, pour conclure, de réaffirmer que nous considérons qu'il faut se préoccuper des armes nucléaires mais aussi des autres armes qu'elles soient chimiques, biologiques ou classiques. Il est essentiel d'aller de l'avant dans l'examen de ces questions pour progresser globalement vers notre but ultime : le désarmement général et complet. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance à la nécessité d'équilibrer le programme de travail de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni de sa déclaration et des propos aimables qu'il m'a adressés.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Sánchez Arnau.

M. SANCHEZ ARNAU (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Etant donné que je prends pour la première fois la parole sous votre présidence, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour la façon dont vous dirigez nos travaux et vous offrir notre appui et notre collaboration sans réserve.

Le texte de la présente déclaration sera distribué en anglais à la fin de la présente séance.

Permettez-moi de commencer ma déclaration en évoquant brièvement le projet de résolution sur la non-prolifération nucléaire, qui a été présenté par mon pays le 2 juin dernier au Conseil de sécurité de l'ONU. Il n'est pas dans notre propos de soumettre le projet en question à la Conférence du désarmement car nous considérons que l'instance appropriée pour l'examiner est celle à laquelle il a été présenté. Nos observations ont uniquement pour but de répondre à la déclaration faite par l'ambassadeur du Pakistan à la dernière séance plénière de la Conférence au nom du Groupe des 21. Nous avons pris acte de la déclaration en question et l'avons transmise à notre ministère des affaires étrangères et à notre délégation à New York. Nous tenons néanmoins à signaler ce qui suit.

L'Argentine souscrit pleinement aux termes de la déclaration susmentionnée selon laquelle la Conférence du désarmement est l'instance unique pour les négociations multilatérales relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous partageons en outre les idées qui y sont exprimées sur le sort des négociations dans l'hypothèse où la Conférence méconnaîtrait ou fausserait les dispositions des traités existants. On voit mal comment un membre de la Conférence pourrait être en désaccord avec cette opinion. De même, un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies pourrait difficilement nier que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que la prolifération des armes de destruction massive est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Tel est l'objet du projet de résolution susmentionné de l'Argentine, qui a été enrichi, lors d'une réunion tenue à New York, à la veille seulement de la déclaration faite ici même par le représentant du Pakistan, de propositions qui ont été exprimées par les pays membres du Mouvement des non-alignés qui sont membres du Conseil de sécurité. Laissons donc le Conseil de sécurité s'acquitter des responsabilités qui lui incombent et continuons d'essayer de faire avancer les travaux de la Conférence.

La politique extérieure de la République argentine est animée plus que tout par la ferme volonté de parvenir à la paix, à la sécurité et au désarmement. Nous sommes déterminés à poursuivre cette politique au moyen du dialogue et en tenant compte des intérêts et des problèmes de tous ceux qui partagent sincèrement ces objectifs. Cette détermination est prouvée par le fait que le 9 août dernier, le Congrès de notre pays a adopté la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ainsi que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

(M. Sánchez Arnau, Argentine)

Pour que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter dûment de ses fonctions, nous considérons que trois conditions doivent être remplies. Nous devons tout d'abord retrouver la volonté de négocier et de collaborer, sans aucune condition. Pendant des décennies, il s'est constitué par le biais de l'accumulation des armements nucléaires une capacité phénoménale de destruction qui est devenue comme prévu un moyen de dissuasion. Aujourd'hui, la fin de la guerre froide nous permet de démanteler pièce à pièce ce dispositif. Il serait pour le moins irréaliste de tenter de forcer l'allure. Assujettir chaque étape des négociations menées dans le cadre de la Conférence, aussi modeste soit-elle, par exemple la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles ou l'amélioration de la transparence dans le domaine des armes classiques, à un projet préconçu concernant le désarmement ne facilite pas le processus de négociation mais le rend plus difficile.

La République argentine considère que nous devrions tenter de saisir pleinement toutes les possibilités qui nous sont offertes pour démanteler l'arsenal nucléaire. Il est sain et positif que la communauté internationale maintienne la pression qu'elle exerce sur les puissances nucléaires et sur les pays qui aspirent encore à ce statut, afin de rendre irréversibles les progrès effectués dans la voie du désarmement. Si nous voulons tracer une voie à l'avance, nous n'irons peut-être pas très loin. Si nous avons énoncé des conditions préalables, nous ne serions pas parvenus à conclure une convention interdisant les armes chimiques ni une convention interdisant les armes biologiques.

La deuxième condition qui nous permettra de réussir est d'étudier sérieusement la question de l'élargissement de la Conférence pour donner à cette dernière la représentativité dont elle a besoin afin que ses décisions soient plus facilement acceptées par l'ensemble de la communauté internationale. L'élargissement de la Conférence est indubitablement une question d'intérêt commun pour les pays membres et pour les pays non membres de la Conférence du désarmement. Le consensus sur le principe de l'élargissement est aussi général que cet objectif est urgent. L'Assemblée générale nous a confié un mandat très précis. Elle nous a demandé instamment de prendre cette mesure. Il ne nous reste plus qu'à trouver la forme de représentativité la plus adaptée à la période actuelle. La Conférence doit s'adjoindre un nombre substantiel de nouveaux membres pour retrouver la représentativité dont elle jouissait dans le monde en 1978, date de son dernier élargissement. Sans revenir sur le thème rebattu de la composition actuelle de la Conférence du désarmement, je rappellerai cependant qu'il était prévu dans la décision qui lui a donné naissance que sa composition serait soumise à des révisions périodiques. Bien des efforts ont été faits pour donner suite à cette disposition. Aujourd'hui, nous devons les compléter par les éléments nouveaux qui nous permettront de sortir le plus rapidement possible de l'impasse. L'un de ces éléments nouveaux est assurément le fait que la communauté internationale, à partir de la fin de la guerre froide, a placé ses espoirs dans notre instance.

(M. Sánchez Arnau, Argentine)

Il s'ensuit que la Conférence doit réunir tant les pays les plus importants stratégiquement que ceux qui, géographiquement ou pour des raisons politiques, assurent l'équilibre nécessaire. Nous devons préserver le consensus auquel la communauté internationale est parvenue en adoptant la résolution 49/77 B lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En tant que membre de la Conférence du désarmement, nous avons la responsabilité de trouver, sur la base de ce consensus, une solution créatrice qui nous permettra de nous acquitter pleinement du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale.

La troisième condition qui nous permettra d'aboutir est d'accroître la crédibilité dont jouit la Conférence en concluant rapidement le traité d'interdiction des essais nucléaires. Tel que nous percevons le contexte international, les raisons ne manquent pas de croire que cela est possible. Il nous semble par exemple important de mettre l'accent sur la déclaration faite par le président Clinton le 11 août dernier sur la portée du traité. Nous saluons le courage politique qui émane de sa décision et nous encourageons les autres puissances nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à accepter le principe de l'interdiction complète sans fixer de seuil. De même, nous avons pris acte avec satisfaction de l'engagement pris par le président Chirac de signer le traité et de sa définition de la portée du traité que nous considérons comme un autre élément encourageant pour l'avenir de nos négociations. Nous sommes également satisfaits des propositions faites par les Etats-Unis en ce qui a trait au financement et à la structure du système de surveillance international.

Notre pays considère que le traité d'interdiction des essais nucléaires doit absolument couvrir tous les types d'essais nucléaires, y compris les explosions nucléaires de faible puissance. Ce point de vue est pleinement exprimé dans la proposition d'"interdire toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou toute explosion de cette nature", qui figure dans le document de travail CD/NTB/WP.222 de la délégation australienne concernant la portée du traité. Nous pensons que ces propositions, ainsi que d'autres qui sont faites quotidiennement dans le cadre de nos négociations, peuvent contribuer à la réalisation de notre objectif qui est de mener à terme rapidement la négociation du traité d'interdiction complète.

Nous savons que cette étape est sans doute extrêmement importante pour rapprocher les positions concernant la vérification. C'est pour cette raison que nous engageons tous les pays membres ou non membres de la Conférence à participer activement aux aspects scientifiques et techniques de ces travaux. C'est la seule méthode qui permettra au système de disposer en temps utile d'une liste bien définie d'installations. La République argentine préconise de faire figurer cette liste d'installations dans une annexe du traité afin que les Etats connaissent clairement, suffisamment à l'avance, la nature de leur engagement. A cet égard, je vous annonce que mon gouvernement offre d'organiser en novembre prochain, en Argentine, un atelier qui réunira des sismologues du continent sud-américain en vue de permettre aux pays de la région de contribuer de façon plus dynamique et organisée à la définition, à la mise en place et au fonctionnement du système international de vérification du traité d'interdiction complète.

(M. Sánchez Arnau, Argentine)

Compte tenu de l'évolution de la présente session de la Conférence, le moment nous semble venu de procéder à une analyse rigoureuse de la situation et d'adopter une approche pragmatique qui nous permette de retrouver la voie du consensus. Force nous est de constater que nos négociations ne progressent pas au rythme voulu. C'est pourquoi je me joins à ceux qui, il y a une semaine, ont signalé que nous courons le risque de ne pas tenir nos engagements et de décevoir les espérances placées dans la Conférence du désarmement par la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, l'ambassadeur Berguño.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de la façon dont vous assumez vos fonctions et de vous offrir la coopération de ma délégation.

Nous avons aujourd'hui le sentiment d'être en face de grandes possibilités, de vastes horizons et de transformations historiques. Si nous nous montrons vraiment à la hauteur des événements de notre temps, nous laisserons derrière nous l'héritage pesant de la menace nucléaire et nous offrirons aux générations futures un monde plus sûr et plus propre. Des armes nucléaires ne sont plus pointées sur les villes de l'ennemi; on est en train de concevoir des programmes d'aide à la réduction progressive des arsenaux nucléaires; et la logique de destruction massive a été remplacée par une logique de maîtrise raisonnée des armements. Toutefois, il s'en faut encore de beaucoup pour que ce processus de retenue et de stabilisation constitue un engagement de cesser totalement la course aux armements nucléaires et de rechercher le désarmement nucléaire complet.

Si nous voyons s'éloigner de façon momentanée mais non irrévocable les risques d'un affrontement nucléaire, la prolifération des technologies et la fabrication d'armes nucléaires constituent un grave danger. Un grand nombre de nations possèdent aujourd'hui un personnel scientifique, une masse critique de données et une capacité de calcul incontestablement supérieurs aux moyens dont disposaient les inventeurs de la première bombe atomique. La production de matières fissiles est coûteuse et techniquement exigeante mais possible à condition de faire des efforts importants. Le matériel est difficile à obtenir mais il existe de multiples possibilités de violer les dispositifs de contrôle des exportations et le régime de garanties internationales est encore imparfait.

Etant donné que plusieurs pays possèdent la capacité nucléaire et que d'autres sont sur le point d'y accéder, et vu l'existence d'un commerce illégal et de problèmes croissants de sécurité nucléaire, nous devons nous interroger sur le sens de la distinction entre prolifération horizontale et verticale, sur celui de la controverse concernant les risques comparés de ces deux fléaux et sur les responsabilités du Conseil de sécurité et de la Conférence du désarmement dans ces domaines. Face à la menace nucléaire, les demi-mesures sont insuffisantes et les privilèges d'une aristocratie composée de ceux qui possèdent une capacité maximale de destruction mettant en danger

(M. Berguño, Chili)

le droit à la vie, à la santé et à l'environnement ne peuvent être maintenus indéfiniment. La communauté internationale tout entière et tous les organes du système des Nations Unies doivent prendre des mesures pour atteindre les objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Dans ce contexte, la poursuite des essais nucléaires dont nous avons eu ces derniers jours des exemples décourageants est un message dans lequel un Etat nucléaire fait à l'intention des Etats non nucléaires un panégyrique implicite de l'importance et de la légitimité des armes nucléaires. Un essai nucléaire est une indication de l'intention d'employer de telles armes ou, à tout le moins, de la volonté de se résoudre le cas échéant à y recourir. Soutenir que la réalisation d'essais nucléaires est une condition préalable pour conclure un accord plus efficace sur leur élimination sans prendre en considération l'effet d'une telle position sur les droits d'autrui n'est compréhensible que dans une perspective d'institutionnalisation indéfinie de la dissuasion nucléaire (ce qui va à l'encontre des dispositions de l'article VI du Traité de non-prolifération et d'autres engagements solennels). A cela s'ajoutent les risques écologiques, le coût énorme de ce gaspillage considérable et la perversion consistant à utiliser l'activité créatrice des scientifiques, des techniciens et des spécialistes pour le perfectionnement d'armes létales et la gestion des déchets toxiques qu'elles produisent.

Lors de la commémoration de la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki, le Ministre des relations extérieures du Chili a déclaré que le meilleur hommage qui pouvait être rendu à la mémoire des victimes était de travailler d'arrache-pied à l'interdiction totale des armes nucléaires. Pour se rapprocher de cet objectif il faudrait en premier lieu assurer l'application programmée et soutenue de l'ensemble des principes approuvés par la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Une fois cette étape accomplie (ce qui suppose l'adoption des traités d'interdiction complète des essais nucléaires et de la production de matières fissiles à des fins militaires, l'universalisation des garanties de sécurité, le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires, le perfectionnement des garanties et contrôles propres à empêcher la prolifération nucléaire), les conditions nécessaires seraient réunies pour que l'Assemblée générale confère par consensus un mandat historique que la Conférence du désarmement convertirait en engagement contractuel solennel. Dans cet ensemble de mesures, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires occupe le rang de priorité le plus élevé et le plus urgent.

La déclaration faite par l'ambassadeur de France au cours d'une séance plénière de la Conférence du désarmement et l'annonce faite par le Président des Etats-Unis en faveur de la formule dite "option zéro" qui interdirait toutes les explosions et tous les essais nucléaires, ainsi que la confirmation aujourd'hui même de cette position par le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office, apportent un élément nouveau important à la négociation d'un accord qui doit être global et exempt de réserves ou de possibilités de rétractation pour être en mesure de produire tous ses effets. Dans cet accord qui a été présenté dans le document de travail CD/NTB/WP.222 de l'Australie auquel le Chili souscrit pleinement, nous appuyons la structure de la future organisation et l'idée de l'établir à Vienne, conformément à la formule

(M. Berguño, Chili)

suggérée dans le document australien, et nous sommes disposés à mettre à la disposition du système de surveillance international les solides capacités du Chili dans le domaine de la recherche sismologique en étant fermement convaincus que la vérification des essais nucléaires, qui seront interdits dans tous les milieux, constitue le principe de base sur lequel reposera l'interdiction totale que nous voulons institutionnaliser de façon permanente.

Il existe certainement d'autres priorités importantes dans le domaine des négociations multilatérales globales, notamment le traité qu'il est proposé d'adopter pour interdire la production de matières fissiles à des fins militaires. Néanmoins, cette question ainsi que d'autres questions importantes de l'ordre du jour du désarmement international restent dans l'impasse. Les déclarations faites aujourd'hui par le Royaume-Uni et l'Argentine sont importantes; cependant je dois mettre l'accent sur les précieuses indications apportées par l'ambassadeur Sánchez Arnau sur les conditions que la Conférence du désarmement doit remplir pour accomplir pleinement sa mission, notamment sur sa remarque relative à la résolution 49/77 B dont la Conférence n'a pas pris acte officiellement. En réalité, la Conférence du désarmement est frappée de paralysie totale face aux défis que représentent le caractère inadapté de sa structure et de ses méthodes de travail et sa représentativité insuffisante pour la négociation d'instruments juridiques pour lesquels une adhésion universelle est requise, comme cela est indiqué dans la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale adoptée par consensus. La Conférence devrait envisager, une fois achevée cette première étape technique et politique qui est le seul domaine dans lequel il a été possible d'engager une action ou d'aller de l'avant, de soumettre cette question à un examen démocratique dans le cadre d'une conférence diplomatique spéciale. Cette procédure pourrait être maintenue jusqu'à ce que la Conférence soit en mesure de rétablir les mécanismes traditionnels prévus pour son élargissement. Il est en outre nécessaire d'établir un lien organique entre ces négociations globales et la mise en place progressive de zones exemptes d'armes nucléaires comme celle qui est définie dans le Traité de Tlatelolco, dans les différentes régions du monde.

Nous accueillons avec satisfaction l'annonce de l'ambassadeur Selebi d'Afrique du Sud concernant l'achèvement du traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et nous constatons qu'un état d'esprit nouveau favorise la création de zones de cette nature dans les régions de l'ANASE et du Moyen-Orient. Il est indispensable que tous les Etats détenteurs d'armes nucléaires signent les protocoles garantissant les obligations contractées, à commencer par le Traité de Rarotonga, et qu'ils s'assurent qu'aucun dispositif, composant ou élément nucléaire non pacifique n'est introduit, transféré ou transporté à l'intérieur des zones dénucléarisées. Si tous les Etats nucléaires cessaient leurs essais, si tous les pays du monde arrêtaient de produire, stocker ou transférer des matières fissiles destinées à un usage militaire, si les droits des parties à des accords interdisant les armes nucléaires étaient bien respectés, si l'on améliorerait les garanties, mécanismes de vérification et mesures de confiance convenus et leur donnait effet, et si la règle interdisant l'intimidation nucléaire était appliquée universellement, quelles raisons y aurait-il de défendre une doctrine de dissuasion nucléaire qui serait confinée à certaines parties de l'Europe atlantique, de l'Asie centrale et du Pacifique Nord ?

(M. Berguño, Chili)

Dans ce cadre géopolitique, la décision prise en 1992 par la Mongolie de déclarer son territoire zone exempte d'armes nucléaires apparaît comme le signe annonciateur de l'ère nouvelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à ma personne ainsi qu'à mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous assumez la présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette fonction. Vous pouvez compter sur le concours sans réserve de ma délégation. Je saisis en outre cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la table des négociations à nos nouveaux collègues ainsi qu'à notre éminent visiteur, le Sous-Secrétaire d'Etat Roland Smith, du Royaume-Uni.

A l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue il y a trois mois, toutes les parties au TNP sont convenues de travailler à l'achèvement d'un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996. J'aimerais informer la Conférence des mesures les plus récentes qui ont été prises par mon gouvernement dans la voie de cet objectif très important.

Vendredi dernier, le 11 août, le Président des Etats-Unis a réaffirmé notre volonté de tout mettre en oeuvre pour conclure les négociations concernant le CTBT aussi rapidement que possible afin qu'un traité puisse être signé l'année prochaine. Dans le cadre d'une initiative majeure ayant pour but de mener les négociations à leur terme le plus rapidement possible, le Président a présenté de façon détaillée les mesures prévues par les Etats-Unis pour conclure un traité d'interdiction réellement complète qui interdirait la réalisation de toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou de toute autre explosion nucléaire aussi faible soit-elle, dès l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète. Dans sa déclaration, le président Clinton a également mis en lumière des garanties spécifiques et concrètes qui définissent les conditions dans lesquelles les Etats-Unis concluront un tel traité, notamment le rôle central du programme des Etats-Unis de gestion des stocks en l'absence d'essais nucléaires et notre droit de dénoncer le traité aux termes de la clause dite de "l'intérêt supérieur de la nation". S'il est évident que ces considérations revêtent une grande importance pour les Etats-Unis sur le plan interne, les garanties en question n'appellent pas de décision de la part de la Conférence du désarmement. Ma délégation ne proposera donc d'apporter au texte évolutif aucune addition ou modification se rapportant à ces initiatives.

Nous espérons que l'annonce du président Clinton ainsi que l'initiative bienvenue de la France, dont l'ambassadeur Errera a donné connaissance à notre instance il y a une semaine, permettra à la Conférence de progresser dans la voie de l'accord sur le texte concernant la portée du traité proposé par l'Australie, à savoir un traité qui interdirait toute explosion expérimentale nucléaire ou toute autre explosion nucléaire. A cet égard, je prends acte des

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

observations positives que viennent de faire les ambassadeurs de l'Argentine et du Chili sur les initiatives relatives à la portée d'un traité d'interdiction complète qui ont eu lieu la semaine dernière.

Le président Clinton a chargé ma délégation et moi-même de redoubler d'efforts pour qu'un traité d'interdiction complète soit conclu et signé l'année prochaine. Nous invitons donc tous les membres de la Conférence à s'efforcer de conclure un traité satisfaisant le plus tôt possible. Cela nécessitera des décisions politiques majeures qui permettront aux négociations de progresser rapidement. J'espère sincèrement que les débats qui porteront la semaine prochaine sur l'architecture du système de surveillance international, par exemple, aboutiront à un accord important sur le réseau de surveillance du traité d'interdiction complète. A cet égard, le Gouvernement des Etats-Unis espère que l'examen de ce traité se poursuivra de façon intensive pendant l'intersession, avant le début de la session de 1996.

Pour conclure, puis-je vous demander de faire en sorte que le texte de la déclaration du président Clinton en date du 11 août dernier accompagné d'une fiche d'information sur les garanties, qui ont été communiqués aujourd'hui au secrétariat de la Conférence du désarmement, soient distribués en tant que documents officiels de la Conférence ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, M. Keller.

M. KELLER (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de faire la déclaration suivante qui concerne la portée d'un traité d'interdiction complète.

Le gouvernement fédéral a à coeur de voir conclure un véritable traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996. Il se félicite donc de la décision prise par la France et les Etats-Unis d'Amérique de chercher à faire interdire, dans le cadre des négociations en cours, toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou toute autre explosion y compris les explosions de faible puissance. Les déclarations récentes de la Russie semblent indiquer une convergence de vues à cet égard. Le gouvernement fédéral est convaincu que ces décisions donneront un élan décisif aux négociations relatives au traité d'interdiction complète et assureront la conclusion rapide et constructive de cet instrument. L'adoption d'une position commune par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sur l'interdiction de toute explosion, y compris les explosions de faible puissance, revêtirait une importance particulière pour l'examen du point concernant la portée du traité, qui doit être examiné le 24 août 1995 par le Groupe de travail 2 du Comité spécial sur un traité d'interdiction complète des essais.

Puisque j'ai la parole, permettez-moi une observation sur l'essai nucléaire chinois le plus récent. Nous pensons que l'essai en question souligne encore la nécessité de parvenir le plus rapidement possible à une interdiction des essais nucléaires. Nous ne pensons pas que les essais nucléaires soient encore de mise aujourd'hui. Ils ne correspondent ni à

(M. Keller, Allemagne)

l'esprit des résultats obtenus au cours de la Conférence de prorogation du Traité de non-prolifération ni aux objectifs des négociations en cours relatives à un traité d'interdiction complète des essais. Le gouvernement fédéral fera de son mieux pour faire avancer les négociations relatives à un traité d'interdiction complète et pour les faire aboutir au plus tard en automne 1996. Comme je l'ai déjà indiqué, la décision prise par les Etats-Unis et la France d'étendre la portée du traité d'interdiction envisagé à toutes les explosions nucléaires a relancé fortement les négociations.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, j'aimerais tout d'abord vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à cette fonction de la Conférence du désarmement. Soyez assuré que ma délégation vous apportera une coopération et un appui sans réserve pour vous aider à vous acquitter des tâches importantes qui vous incombent. Permettez-moi également de souhaiter sincèrement la bienvenue à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, M. J.S. Selebi, l'ambassadeur de l'Inde, Mme Arundhati Ghose, et l'ambassadeur du Canada, M. Mark Moher, qui se sont joints récemment à nous. Nous avons aussi le vif plaisir de compter parmi nous le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint Roland Smith, du Royaume-Uni.

C'est avec un profond regret que je dois faire une déclaration concernant l'essai nucléaire effectué aujourd'hui par la République populaire de Chine. Alors que le Japon et la communauté internationale tout entière ont réaffirmé l'espoir de parvenir à la paix et le désir d'aboutir au désarmement nucléaire en ce cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et du premier bombardement atomique, la Chine a réalisé un nouvel essai d'armes nucléaires, en plus de celui qu'elle avait effectué en mai dernier, en dépit de l'accord engageant les Etats détenteurs d'armes nucléaires à exercer la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires, conclu lors de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération.

Le Japon attache une grande importance à l'interdiction des essais nucléaires, qui est l'une des plus importantes tâches dans le domaine du désarmement nucléaire, et prend donc très au sérieux le fait que la Chine a réalisé un nouvel essai nucléaire en dépit de nos appels répétés en faveur d'un arrêt des essais. Le Japon demande instamment à la Chine de ne plus jamais effectuer d'essais nucléaires. Il est également important que tous les Etats détenteurs d'armes nucléaires s'abstiennent d'effectuer des essais d'armes nucléaires.

Le 11 août, le président Clinton des Etats-Unis a annoncé qu'il appuyait la conclusion d'un véritable traité d'interdiction réellement complète qui interdirait toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. Le Japon applaudit de tout coeur à cette décision et lui accorde une grande importance car elle est en accord avec sa propre volonté de parvenir à une interdiction complète des explosions nucléaires en vertu d'un traité.

(Mme Kurokochi, Japon)

Le fait que les Etats-Unis d'Amérique, puissance nucléaire, aient fait cette déclaration donnera un élan appréciable aux négociations relatives à un traité d'interdiction complète qui pourrait être conclu au plus tard en 1996, conformément à l'engagement pris à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en mai dernier. Le 10 août, l'ambassadeur de France, M. Gérard Errera, a annoncé ici même que la France avait décidé d'appuyer la formulation d'un traité d'interdiction complète qui interdirait toute explosion liée à l'essai d'une arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire. Le Japon espère que ces derniers événements contribueront à l'accélération des négociations relatives au traité d'interdiction complète.

Le Japon espère vivement que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires annonceront très prochainement qu'ils sont favorables à l'interdiction complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires aux termes d'un traité d'interdiction complète, en tenant compte des décisions récentes des Etats-Unis et de la France. Le Japon, lui aussi, mettra tout en oeuvre avec d'autres pays participants pour que les négociations relatives à un traité d'interdiction complète puissent s'achever au début de l'année prochaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement des paroles de bienvenue très généreuses que vous avez prononcées au début de la présente session et remercier également les autres délégations ici présentes de leur accueil. A l'occasion de ma première intervention devant la Conférence, je tiens à souligner mon désir de travailler avec toutes les délégations, qu'elles représentent des Etats membres ou des Etats ayant le statut d'observateur, pour parvenir à des mesures plus efficaces de maîtrise des armements et de désarmement. Soyez assuré que la délégation canadienne vous apportera son soutien sans réserve sous votre présidence. Je tiens également à rendre hommage à l'ardeur à la tâche et au dévouement de vos prédécesseurs, les ambassadeurs de Icaza, Nanjira, Kurokochi et Vattani, ainsi que des fonctionnaires du secrétariat de la Conférence.

Le Canada, comme nombre d'Etats représentés autour de cette table, donne la priorité à la conclusion à une date rapprochée d'un traité d'interdiction complète, universel et multilatéralement et effectivement vérifiable. Beaucoup a été accompli ces derniers 18 mois. Mon gouvernement prend note avec satisfaction des événements récents concernant la portée du traité, en particulier de l'engagement pris expressément par le Président des Etats-Unis d'Amérique de rechercher un traité d'interdiction réellement complète des essais et de l'adoption par le Gouvernement français de la proposition d'interdire toute explosion expérimentale d'armes nucléaires et toute autre explosion nucléaire. Ces décisions extrêmement importantes ainsi que le moment où elles ont été annoncées faciliteront sensiblement nos négociations.

(M. Moher, Canada)

Nous apprécions en outre l'importante tâche menée actuellement par le Groupe spécial d'experts scientifiques qui s'est réuni ces deux dernières semaines sous la présidence de M. Dahlman, notamment le GSETT-III auquel un grand nombre de pays participent, y compris le Canada.

La nécessité de faire des progrès rapidement est particulièrement importante. Nous souscrivons à l'objectif exprimé par d'autres délégations de faire en sorte que le traité d'interdiction complète soit signé avant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est-à-dire à la reprise de la cinquantième session. Cet objectif nous semble réalisable. La Conférence du désarmement peut l'atteindre par le biais d'un processus structuré fondé sur une planification soigneuse et une forte volonté politique.

Comme vous le savez tous, il reste encore beaucoup à faire. Le Canada attache une importance particulière aux questions suivantes.

Premièrement : la portée du traité. Le Canada appuie la proposition de l'Australie qui demande l'interdiction de toute explosion expérimentale d'armes nucléaires et de toute autre explosion nucléaire, c'est-à-dire une interdiction totale et complète. Nous souhaitons vivement qu'un consensus apparaisse le plus rapidement possible sur ce point.

Deuxièmement : la vérification. Nous attachons tous un rang de priorité élevé à la conclusion d'accords sur les éléments constitutifs du système de surveillance international (notamment la nature des opérations de traitement des données du Centre international de données), à la synergie des quatre technologies approuvées et à une convergence de vues sur les inspections sur place. En ce qui nous concerne, nous continuerons à faire de notre mieux pour favoriser de tels accords.

Troisièmement : l'organisation. Le Canada pense que le traité devrait être mis en oeuvre par le biais de l'arrangement le plus efficace possible par rapport au coût. Une gestion indépendante et la coïmplantation de l'organisation chargée du traité d'interdiction complète avec l'Agence internationale de l'énergie atomique selon des modalités soigneusement étudiées pourront faciliter la réalisation de ces objectifs.

Comme je l'ai déjà fait observer, les décisions récentes, et extrêmement positives, des Etats-Unis et de la France sont fortement encourageantes. Nous prenons acte avec satisfaction de l'autre déclaration faite ici même ce matin par M. Roland Smith, membre du Gouvernement du Royaume-Uni. Nous engageons tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires à adopter des positions similaires. Ces décisions politiques vitales ainsi que les travaux importants qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement sont de bon augure pour nos efforts. Nous espérons que l'élan sera maintenu. Nous sommes disposés à faire de notre mieux pour y contribuer.

(M. Moher, Canada)

Un arrêt complet de tous les essais nucléaires est capital pour la sécurité internationale. La délégation canadienne a déploré en juin dernier que deux Etats dotés d'armes nucléaires soient déterminés à poursuivre leurs essais. C'est donc avec un regret particulier que nous avons appris la nouvelle concernant le dernier essai chinois de ce matin. Nous demandons vigoureusement la cessation de tous les essais nucléaires.

Par ailleurs, comme la Conférence le sait bien, le Gouvernement canadien préconise depuis longtemps la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Je rends respectueusement hommage aux travaux de mon prédécesseur et ami, l'ambassadeur Gerald Shannon, qui a réussi à obtenir, en mars dernier, un mandat pour mener une négociation de cette nature après 14 mois de consultation. Nous considérons cela comme l'un des principaux succès obtenus par la Conférence cette année et nous nous félicitons de la volonté de toutes les délégations d'atteindre nos objectifs communs, qui a permis l'adoption de ce mandat. Mon gouvernement souhaite donc fermement que les travaux du Comité spécial créé par la Conférence lors de la première partie de la session en cours commencent le plus tôt possible au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Je constate enfin que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement demeure une question urgente. Il devient de plus en plus difficile aux membres de la Conférence de considérer celle-ci comme un organe de négociation multilatérale vraiment crédible alors qu'un nombre aussi important de candidats valables ne peuvent pas en devenir membres à part entière. J'espère qu'une solution sera également trouvée à ce problème urgent.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer ma volonté et celle de ma délégation de faire avancer les travaux de la Conférence. Nous serons heureux de collaborer avec toutes les délégations et avec le secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence et à vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation.

Le 1er juin dernier, j'ai exprimé devant la Conférence du désarmement l'émotion et la déception causées en Nouvelle-Zélande par l'essai d'une arme nucléaire effectué le 15 mai par la Chine. Aujourd'hui, le Premier Ministre néo-zélandais a exprimé la vive inquiétude et les profonds regrets de la Nouvelle-Zélande devant le fait que la Chine a procédé à un nouvel essai nucléaire. Cela est d'autant plus répréhensible que des protestations ont été déclenchées à grande échelle par la décision de la France de reprendre ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

Le Premier Ministre néo-zélandais a en outre appelé l'attention sur la décision prise récemment par 18 pays de la région de l'Asie et du Pacifique de demander l'arrêt immédiat de tous les essais nucléaires dans la région.

La Nouvelle-Zélande est opposée à la réalisation d'essais nucléaires par quelque pays ou en quelque lieu que ce soit. Le Premier Ministre a rappelé qu'après son dernier essai nucléaire, le Gouvernement chinois avait déclaré qu'il était attaché au traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'il n'effectuait plus d'essais une fois le traité conclu. Le Gouvernement néo-zélandais demande donc instamment au Gouvernement chinois de montrer qu'il a réellement la volonté de contribuer à la conclusion des négociations concernant un traité d'interdiction complète des essais l'année prochaine dans le cadre de la Conférence. La Nouvelle-Zélande demande en particulier à la Chine d'annoncer qu'elle est disposée à accepter l'option zéro et à retirer sa proposition tendant à autoriser de prétendues "explosions nucléaires à des fins pacifiques".

Les inquiétudes de la Nouvelle-Zélande face à ce nouvel essai nucléaire sont en voie d'être communiquées directement aux autorités chinoises.

Tant que j'ai la parole, permettez-moi de vous indiquer que la Nouvelle-Zélande appuie la déclaration constructive de l'ambassadeur de l'Argentine relative à la question de l'élargissement. Elle considère elle aussi que l'Assemblée générale des Nations Unies a offert à la Conférence les éléments de base d'un consensus sur cette question.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour informer la Conférence que le Premier Ministre de l'Australie a condamné l'essai nucléaire effectué par la Chine et détecté par les stations australiennes de surveillance ce matin à 15 heures, heure de Genève.

J'aimerais donner lecture à la Conférence du désarmement de la déclaration du Premier Ministre de l'Australie libellée comme suit :

"L'Australie condamne le tout dernier essai d'une arme nucléaire par la Chine.

Il s'agit du deuxième essai effectué en trois mois seulement depuis la prorogation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai dernier. Lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont décidé d'exercer la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète en 1996 et de rechercher sincèrement l'élimination de toutes les armes nucléaires. L'essai de la Chine va à l'encontre de ces engagements, auxquels elle a souscrit au cours de la Conférence d'examen et de prorogation.

L'une des conséquences regrettables de la décision chinoise de poursuivre ses essais est que les nations qui souhaitent posséder des armes nucléaires douteront de la sincérité de ceux qui en sont dotés de

(M. Starr, Australie)

parvenir au désarmement nucléaire et risquent de s'intéresser davantage encore à la mise au point d'armes nucléaires. Une telle évolution ferait peser une grave menace sur la paix mondiale.

L'Australie se félicite de la déclaration faite dernièrement par le Forum régional de l'ANASE qui a engagé les Etats détenteurs d'armes nucléaires à arrêter immédiatement les essais nucléaires, exprimant clairement, ce faisant, les inquiétudes régionales et internationales suscitées par la réalisation continue et injustifiée d'essais d'armes nucléaires.

Les Australiens sont indignés de constater que malgré la fin de la guerre froide et la décision constructive de proroger le TNP, la Chine et la France ont décidé de continuer leurs essais d'armes nucléaires. Nous sommes d'autant plus déçus que les autres Etats dotés d'armes nucléaires font preuve de retenue et que ces programmes d'essais d'armes nucléaires se produisent à un moment critique des négociations internationales sur un certain nombre d'initiatives relatives à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

L'Australie demande instamment à la Chine de cesser dès à présent son programme d'essais d'armes nucléaires pour donner un élan décisif aux efforts menés en vue de parvenir à la non-prolifération, au désarmement et à la sécurité dans le monde."

Ainsi s'achève la déclaration du Premier Ministre de l'Australie. J'aimerais ajouter que du point de vue de ma délégation, cette explosion est d'autant plus malheureuse qu'elle fait suite à une évolution très positive découlant de mesures importantes prises par la France et les Etats-Unis dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement, qui ont donné des raisons de penser que nous avançons à grands pas vers notre objectif : la conclusion en 1996 des négociations concernant une interdiction réellement complète.

Ainsi, étant donné ces négociations et nos espérances communes, ma délégation, comme celle de la Nouvelle-Zélande, demande instamment à la Chine de réaffirmer sa proposition faite en 1994 d'arrêter totalement les essais, de retirer sa proposition tendant à prévoir une exception pour "la réalisation d'explosions nucléaires à des fins pacifiques" et d'approuver expressément l'objectif consistant à conclure des négociations vers le milieu de 1996 pour permettre la signature du traité en septembre de la même année.

M. RUSSELL (Irlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous adresser mes meilleurs voeux de succès pendant votre mandat.

J'ai demandé la parole pour exprimer l'inquiétude et la déception suscitées en Irlande par l'information selon laquelle la Chine a effectué un nouvel essai nucléaire. Cette nouvelle est d'autant plus déconcertante qu'elle survient juste au moment où les négociations concernant un traité

(M. Russell, Irlande)

d'interdiction complète des essais entrent manifestement dans leur phase finale. L'heure est assurément venue d'exercer la plus grande retenue au sens où la plupart des Etats entendent cette expression.

Comme nous l'avons déclaré clairement dans nos déclarations précédentes devant la Conférence et à l'occasion du précédent essai chinois du 15 mai, l'Irlande est opposée à tous les essais nucléaires. Nous demandons aux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'appliquent pas un moratoire sur les essais de le faire et à tous les membres de la Conférence d'intensifier leurs travaux, déjà fort productifs, pour permettre la conclusion du traité d'interdiction complète des essais le plus tôt possible.

Je profite de mon intervention pour vous indiquer que l'Irlande prend acte avec satisfaction des observations qu'ont faites ce matin le Royaume-Uni, l'Argentine, le Chili et le Canada à propos de l'élargissement de la Conférence et que nous espérons que l'examen de cette question continuera de façon productive.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Sha.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise coopérera étroitement avec vous. J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, les ambassadeurs de l'Inde, du Canada et de l'Afrique du Sud. Je leur souhaite de s'acquitter avec succès de leurs responsabilités.

La Chine comprend les préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires relatives aux essais nucléaires. En la matière, la Chine a toujours exercé une extrême retenue et a effectué jusque-là un nombre très limité d'essais. Elle espère que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, conformément à son mandat, conclura le plus tôt possible et au plus tard en 1996 un "excellent" traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La délégation chinoise participera comme toujours aux négociations dans un état d'esprit positif, sérieux et responsable afin de contribuer à la conclusion d'un traité de cette nature à une date rapprochée. Dès que le traité d'interdiction complète des essais sera entré en vigueur, la Chine respectera ses dispositions et arrêtera ses essais nucléaires une fois pour toutes.

La Chine possède un petit nombre d'armes nucléaires qui ont uniquement pour but d'assurer son autodéfense. L'armement nucléaire chinois ne menace aucun Etat. En revanche, la Chine vit depuis toujours sous la menace nucléaire.

Dès le premier jour où la Chine est entrée en possession d'armes nucléaires, elle s'est engagée inconditionnellement à ne pas les utiliser en premier et à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser ces armes contre des Etats qui n'en sont pas dotés ou des zones qui en sont exemptes. En maintes

(M. Sha, Chine)

occasions, la Chine a proposé aux Etats dotés d'armes nucléaires de négocier et de conclure un traité international juridiquement obligatoire interdisant l'utilisation en premier d'armes nucléaires et portant sur la non-utilisation de telles armes. La Chine a proposé il y a longtemps de conclure un traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires et leur destruction totale inspiré de l'interdiction complète concernant les armes chimiques et biologiques et leur destruction totale. Nous espérons que notre proposition donnera lieu rapidement à une réponse positive des parties concernées.

La Chine sait à quoi s'en tenir au sujet de certains membres d'alliances militaires qui, tout en jouissant de la protection d'un parapluie nucléaire et en appuyant la politique de dissuasion nucléaire, croient devoir faire des observations sur un petit nombre d'essais nucléaires limités effectués par un autre Etat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Tel n'est pas le cas.

Comme vous le savez, tous les problèmes non réglés dont la Conférence est saisie font actuellement l'objet de consultations. Cependant, nous n'avons pas encore identifié un terrain d'entente suffisant pour aller de l'avant. Je compte persister dans mes efforts pour rapprocher les positions avant la fin de mon mandat. Je continuerai donc à procéder à des consultations bilatérales et avec des groupes de délégations et je vous informerai la semaine prochaine du résultat de mes efforts.

Le secrétariat a distribué à ma demande un calendrier des réunions prévues la semaine prochaine pour la Conférence et ses organes subsidiaires. Ce document a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Comme d'habitude, ce calendrier est provisoire et pourra être modifié en cas de besoin. Cela étant entendu, puis-je considérer que la Conférence l'adopte ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 24 août 1995, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.

-----